



REUNION PUBLIQUE

Projet de modification n° 3 du Plan Local d'Urbanisme de BOIS-LE-ROI

A la demande du conseil municipal de Bois-le-Roi, la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau a prescrit en date du 27 juin 2019 la modification n°3 du PLU de Bois-le-Roi.

Les objectifs de cette procédure sont les suivants :

- **Protection des éléments patrimoniaux bâtis et paysagers** les plus remarquables du territoire afin d'identifier ces éléments grâce au règlement graphique et préciser leur protection par des règles écrites précises.
- **Réflexion sur le quartier de la gare** et traduction réglementaire afin de préserver les commerces, lieux de rencontre et d'attractivité pour les habitants.
- **Toilettter certaines règles graphiques** (zonage et servitudes) du fait de l'évolution réglementaire nationale et de pratique de l'instruction des autorisations d'urbanisme : mise à jour des servitudes d'utilité publique, mise en cohérence des zones avec le règlement écrit, modification de zonages pour tenir compte de l'évolution de certains bâtiments.
- **Toilettter le règlement écrit** : correction d'erreurs matérielles, réflexion sur le règlement de la zone AU, complétude ou précisions de règles, notamment sur les piscines, l'implantation des constructions par rapport à la voie publique, le traitement des eaux pluviales, le lexique...

Pour plus d'informations sur la procédure en cours, vous pouvez consulter les pages suivantes :

<https://www.ville-boisleroi.fr/vivre-bois-le-roi/urbanisme-et-travaux/plan-local-durbanisme-plu/modification-ndeg-3-du-plan-local>

ou <https://www.pays-fontainebleau.fr/le-plan-local-durbanisme-plu/>

Dans le cadre de la concertation relative à cette procédure, la commune de Bois-le-Roi et la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau invitent les habitants à une réunion publique qui se tiendra le :

Jeudi 30 janvier 2020 à 19 h 30

en mairie de BOIS-LE-ROI - Salle du Conseil Municipal
4 avenue Paul Doumer